

AVIS

Vérification des branchements d'assainissement par Tests à la fumée

Madame, Monsieur,

Un des soucis majeurs pour votre commune est d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées afin de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992 attribue à la commune, et au Maire en particulier, la responsabilité du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement implantés sur les communes, qu'ils soient publics ou privés.

Dans cet esprit, une étude diagnostique des réseaux d'assainissement a été confiée aux bureaux d'études AUDIT Environnement.

Les observations et mesures faites indiquent une possibilité d'erreurs de branchements dans votre secteur. Désirant remédier à cette situation, la mairie a demandé au bureau d'études AUDIT Environnement de procéder à la vérification des branchements de certains secteurs, en réalisant des **tests à la fumée (en domaine public)**, précisés ci-dessous :

Test à la fumée : Il s'agit d'une **fumée non toxique, de nature alimentaire** (paraffine), qui pourra se dégager au niveau de certaines gouttières ou bouches avaloirs, pendant une à deux heures. Cette opération est réalisée à partir du domaine public (la rue) et ne nécessite pas votre présence. **Elle pourra avoir lieu du lundi 03 au mardi 04 février 2025.**

À cet effet, je vous serai reconnaissant de réserver le meilleur accueil aux techniciens du bureau d'études AUDIT Environnement.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Le Maire

Audit Environnement



AUDIT Environnement
10, rue des Sablons - 86370 VIVONNE
Tél. : 05 49 53 06 96
www.audit-environnement.net
SIRET : 519 710 407 00025
N° TVA : FR58 519 710 407

